



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

01B46-17-169

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis d'intention d'attribuer un contrat sur appel d'offres restreint, donné dans le cadre du processus d'invitation ouverte à soumissionner.

Le Préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et organismes de publier pendant au moins quinze jours civils un avis indiquant à la collectivité des fournisseurs qu'ils se proposent d'attribuer un marché visant des biens, des services ou des travaux de construction à un entrepreneur pré-identifié. Si aucun autre fournisseur n'a présenté, à la date de clôture ou avant, un énoncé de capacités satisfaisant aux exigences établies au PAC, les exigences de concurrence de la politique gouvernementale sur les marchés de services sont satisfaites. À la suite de la transmission d'un avis aux fournisseurs n'ayant pas démontré avec succès que leur énoncé des capacités satisfaisait aux exigences établies au PAC, le marché peut être attribué au moyen du système des autorités adjudicatrices électroniques du Conseil du Trésor.

Advenant que d'autres fournisseurs potentiels soumettent des énoncés de capacités pendant la période de publication de quinze jours civils et satisfassent aux exigences établies au PAC, le ministère ou l'organisme doit tenir une procédure complète d'appel d'offres à l'aide du service électronique de soumission du gouvernement ou par des moyens conventionnels en vue de l'attribution du marché.

Applicabilité des accords commerciaux ou d'autres obligations

N/A

Objectif du PAC

Installation d'une nouvelle pellicule en PVDF (polyfluorure de vinylidène) sur deux (2) mini compartiments de serre situés au Centre de recherche et de développement de Harrow (CRDH).

Le nouveau matériau en PVDF sera fourni par Agriculture et Agroalimentaire Canada et se trouve sur le site à l'heure actuelle.

Énoncé des travaux

L'entrepreneur général devra fournir la main-d'œuvre, les matériaux et le matériel nécessaires à l'installation de pellicule y compris les garnitures, la quincaillerie de fixation sur les mini compartiments de serre 5 et 8 du Centre de recherche et de développement de Harrow, situé au 2585, route de comté 20, à Harrow (Ontario) N0R 1G0. Tous les travaux devront être exécutés entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi. Les travaux sur le site ne seront pas autorisés les fins de semaine.

1. L'entrepreneur général doit confirmer les mesures des compartiments de serre avant de commencer les travaux.
2. L'entrepreneur général doit enlever et éliminer les pellicules des compartiments de serre existantes et la quincaillerie de fixation connexe des mini compartiments de serre 5 et 8 en prévision de l'installation du nouveau film de PVDF.
3. L'entrepreneur général doit installer la nouvelle pellicule en PVDF sur les toits et les parois latérales des mini compartiments de serre 5 et 8.
4. L'entrepreneur général doit fournir et installer la nouvelle pellicule en PVDF conformément aux exigences d'installation techniques du fabricant, ARKEMA FRANCE.



Préavis d'adjudication de contrat (PAC)

01B46-17-169

5. L'entrepreneur général doit veiller à ce que tous les points de contact structuraux où la pellicule en PVDF rencontre la structure soient recouverts d'un ruban en feutre pour éviter d'endommager la pellicule en PVDF.
6. L'entrepreneur général doit s'assurer que la pellicule en PVDF soit fixée aux structures de serre à l'aide de profilés et d'agrafes IDROMECCNICA LUCCHINI afin d'éviter tout dommage à la pellicule en PVDF.
7. L'entrepreneur général doit fournir et installer de nouveaux moteurs de gonflage, ventilateurs, tuyaux flexibles, matériel de montage et fil-freins.
8. L'entrepreneur général ne doit installer la nouvelle pellicule en PVDF que dans des conditions météorologiques convenables à l'installation, la température extérieure et les conditions météorologiques humides doivent être prises en compte.
9. L'entrepreneur général doit fournir le matériel de levage et l'équipement de sécurité à ses employés pendant qu'ils travaillent sur le chantier.

Valeur estimative

24,860.00 \$ CAN

Calendrier d'exécution

Le Centre de recherche et de développement de Harrow d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a besoin que les travaux soient achevés au plus tard le 31 mars 2018.

Fournisseur proposé

Greenhouse Depot

1634 Seacliff Drive
Kingsville, Ontario

JUSTIFICATION DE L'OCTROI D'UN MARCHÉ À FOURNISSEUR UNIQUE

La pellicule ne peut être installée que par une entreprise d'installation qui a installé une pellicule en ETFE car le processus d'installation est similaire. Greenhouse Depot Inc. est le seul installateur à avoir installé une pellicule au Canada et a été approuvé par Arkema Innovative Chemistry comme installateur de pellicule en PVDF. La pellicule en PVDF est un matériau nouvellement élaboré, qui nécessite des techniques spéciales pour l'installer correctement afin qu'elle puisse atteindre son potentiel de performance.

DROIT DES FOURNISSEURS DE PRÉSENTER UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans la présente peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans le présent avis, à la date de clôture au plus tard, qui est aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités :



Le 23 Janvier 2018, 14:00 heure (heure normale de l'est)

Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités : Les demandes de renseignements doivent être déposées **PAR ÉCRIT** à l'intention de l'autorité contractante :

Jean-François Lemay
Agent senior, Approvisionnement
Agriculture et Agroalimentaire Canada
2001 Robert-Bourassa pièce 671-L
Montréal, Québec H3A 3N2
jean-francois.lemay@agr.gc.ca
Tél.: 514 315-6196
Fac.: 514 283-1918